

Excusés : Claude POUSSET et Gilles DUTHU

## FINANCES

### Vote des taux des 4 taxes locales

Le maire propose aux conseillers une augmentation de 3 % sur chaque taux des 4 taxes. Cette hausse de 3 % en 2010 permettra une recette de 19 681 euros alors que si nous restons à taux constants elle ne sera que de 18 533 euros.

Après avoir délibéré, le conseil vote cette augmentation à l'unanimité.

Les nouveaux taux se répartissent ainsi :

	2009	2010
Taxe d'habitation	3,31 %	3,41 %
Taxe foncière sur le bâti	5,29 %	5,44 %
Taxe foncière sur le non bâti	15,72 %	16,18 %
Taxe professionnelle	4,73 %	4,87 %

**Rappels** : pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le foncier bâti les taux s'appliquent sur la valeur locative (ou base imposable) de votre habitation, fixée par les services fiscaux. L'augmentation de 3% ne s'applique que sur la part perçue par la commune. Les autres collectivités (communauté de communes, département, région) votent, elles aussi, une augmentation de leurs propres taux.

Le produit versé à la commune (19 681 euros en 2010) représente environ 22% de la totalité des taxes acquittées par les habitants de la commune.

### Comptes administratifs 2009 et budgets 2010

Les compte administratifs 2009 et les budgets prévisionnels 2010 sont examinés dans le détail. Après lecture des différents comptes (commune, lotissement, La Clairière), les conseillers procèdent aux votes de ceux-ci et les adoptent à l'unanimité. Dans un prochain compte-rendu, nous vous indiquerons de façon plus détaillée les dépenses et les recettes de la commune, notamment les parts importantes affectées à certains articles (école, voirie...). Pour 2009-2010, le budget général se détaille comme suit :

	2 009 (réalisé)	2010 (prévisions)
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	125 581,28 €
	Dépenses	108 532,05 €
	Solde	<b>17 049,23 €</b>
		<b>35 927,20 €</b>
<b>Investissement</b>	Recettes	22 811,40 €
	Dépenses	25 808,74 €
	Solde (*)	<b>-2 997,34 €</b>

.../...

## SUBVENTIONS COMMUNALES

Sur proposition du maire, le conseil vote à l'unanimité l'attribution des subventions

suivantes :	Harmonie des Enfants des Sources de la Seine	: 150 €	Coopérative scolaire	: 450 €
	A.D.M.R.	: 150 €	Auto-tamponneuses	: 76 €
	Manège	: 76 €	B.D.P. (*)	: 76 €
	SPA Messigny	: 60 €		
	Centre Leclerc	: 50 €		

(\*) Bibliothèque Départementale de Prêts

## FLEURISSEMENT

La commission s'est réunie mercredi 14 avril pour recenser les petits travaux nécessaires au fleurissement de notre village. Cette année une grande opération « plantation de dahlias » est programmée. Tous les bonnes volontés sont attendues pour nous donner un coup de main, la jeunesse sera bienvenue ! Et, si nous sommes nombreux, deux heures devraient suffire. Alors, pour celles et ceux qui seraient disponibles, deux après-midi, nous leur donnons rendez-vous, devant la mairie, **à partir de 15 h : samedi 24 avril et samedi 1er mai.**

Si possible, venez avec du matériel (gants, pioches, arrosoir).

Nous remercions par avance les personnes qui pourront s'associer à nos travaux.



## INFORMATIONS DIVERSES

**Ecole maternelle de Darois** : pour les élèves n'ayant jamais fréquenté l'école, les inscriptions scolaires pour la rentrée 2010 auront lieu à Darois les :

**Mardi 4 mai 2010 de 14 h à 15 h et de 17 h à 18 h 30**

**Jeudi 6 mai 2010 de 14 h à 15 h et de 17 h à 18 h 30**

Afin d'éviter toute attente, il est recommandé aux familles de contacter la directrice pour fixer une heure précise de rendez-vous parmi les plages horaires proposées.

**Tél. 03.80.35.60.60.** Lors de l'inscription, vous devrez présenter le livret de famille, le carnet de santé de votre enfant avec les vaccinations à jour.

**Bibliobus** : Avis aux lecteurs et lectrices : le passage du bibliobus à Francheville est prévu le **mardi 11 mai 2010 à 11 h** à l'école.

## RAPPELS

**RECENSEMENT MILITAIRE (JAPD)** : les jeunes (filles ou garçons) qui auront **16 ans cette année** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leur anniversaire et la fin du mois suivant. Cette inscription est indispensable pour de nombreuses démarches administratives : examens, concours, permis de conduire...

**CARTE NATIONALE D'IDENTITE - PASSEPORT** : en prévision des vacances d'été, pensez à faire refaire vos passeports ou CNI dès maintenant pour éviter l'affluence du mois de juin et des retards prévisibles dans la délivrance de ces titres. Pour un passeport vous devez vous rendre dans une mairie disposant d'un terminal informatique adapté (Dijon, Talant, Chenôve, Saint-Seine-l'Abbaye..)

**C.C.A.S.** : le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le 31 mars 2010 dans les locaux de la mairie. Cette réunion avait essentiellement pour but le vote du budget annexe du CCAS : compte administratif 2009 et budget 2010 (prévisions). Après présentation des recettes et des dépenses, les comptes sont adoptés à l'unanimité. Il s'agit d'un petit budget puisque l'essentiel des dépenses concerne le repas de fin d'année offert aux aînés de la commune.

A noter que deux dons exceptionnels ont été faits au profit du CCAS par des habitants du village ayant emprunté des chaises et des tables à la commune.

**Bruits de voisinage** : pour veiller à la tranquillité de chacun, nous vous demandons de respecter les horaires d'utilisation des tondeuses, scies ou tronçonneuses tels qu'ils sont définis dans l'arrêté préfectoral de juin 1999 :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 heures.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 heures.

**Ordures ménagères** : en raison du jeudi de l'Ascension le ramassage des ordures ménagères aura lieu le **mercredi 12 mai 2010** au lieu du jeudi.

Pensez à sortir vos conteneurs la veille !

**Tradition des "Mai"** : depuis son origine, cette tradition veut que les jeunes garçons du village posent un charme sur la façade des maisons où vit une jeune fille "à marier". Le charme étant plus ou moins tordu et branchu, à l'image du caractère de la demoiselle... Et en principe, le lendemain ou la semaine suivante, les jeunes gens viennent "relever les mais" et les filles leur offrent un verre à boire.

La nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai sera donc consacrée à cet exercice, mais pas seulement : il consistera également à ramasser ce qui traîne (ou paraît abandonné) près des maisons, voire dans les jardins, et tous ces objets viendront finir la nuit sur la place de l'église.

Cette tradition doit se poursuivre, ne serait-ce que pour encourager les échanges entre les habitants du village, et favoriser le dialogue entre jeunes et moins jeunes, entre anciens et nouveaux habitants.

Cela doit se faire dans le respect de la propriété d'autrui, et les dégradations volontaires au domaine public ou privé devront être sanctionnées. Mais malgré toutes les précautions prises par les jeunes, il se peut que des dégâts soient constatés, et dans ce cas il est sans doute préférable de s'adresser aux jeunes, que vous connaissez (ou à leurs parents), plutôt qu'aux gendarmes. Cela peut très certainement se régler à l'amiable. D'autre part, si vous jugez que votre portail ou votre salon de jardin sont trop lourds pour vous, demandez aux jeunes, et ils se feront un plaisir de vous les rapporter chez vous !

## Cérémonie du 8 mai

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Vous êtes cordialement invités à participer à la cérémonie du souvenir du 8 mai 1945 qui se déroulera au Monument aux Morts le*



**samedi 8 mai 2010 à 10 h 15.**

*Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie.*